

SEANCE DU
21 DÉCEMBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
42

Date de convocation :
15 décembre 2023

Date d'affichage :
22 décembre 2023

OBJET :
**Signature d'une convention entre la
SPL Sud bourgogne THD, son
concessionnaire Sud Bourgogne
Networks, Enedis et le SYDESL**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 50**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 50**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 8**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 21**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 21 décembre
à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire,
régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle
de l'Alto - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de
M. David MARTI, président

ETAIENT PRESENTS :

M. Yannick CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril
GOMET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE -
Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme
Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M.
Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry
BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Eric COMMEAU - M. Michel
CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M.
Gilbert COULON - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND -
Mme Pascale FALLOURD - M. Christian GRAND - M. Gérard
GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme
Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - Mme Laëtitia
MARTINEZ - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie
MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO
- M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-
AMRANE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON
- M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Marc MAILLIOT
M. Abdoukader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Daniel DAUMAS
M. Armando DE ABREU
M. Christophe DUMONT
M. Bernard DURAND
M. Bernard FREDON
M. Jean-Marc FRIZOT
M. Sébastien GANE
Mme Marie-Claude JARROT
M. Jean-François JAUNET
M. Frédéric MARASCIA
M. David MARTI
Mme Paulette MATRAY
Mme Viviane PERRIN
M. Philippe PIGEAU
M. Jean PISSELOUP
Mme Montserrat REYES
M. Enio SALCE
Mme Gilda SARANDAO
M. BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO)
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)
Mme MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme PICARD (pouvoir à M. Philippe PRIET)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Marc REPY



Le rapporteur expose :

« En octobre 2020, la Communauté Urbaine Creusot Montceau et le Grand Chalon ont validé la création de la SPL Sud Bourgogne THD (ci-après dénommée « SPL ») dont la finalité est la gestion et l'exploitation de leurs deux infrastructures à très haut débit en fibre optique.

Les deux EPCI ont, dans ce cadre, chacun de leur côté, signé un contrat de délégation de service public (DSP) avec la SPL, en décembre 2020, afin que cette dernière puisse elle-même confier la gestion et l'exploitation de l'infrastructure totale à un concessionnaire, au travers un contrat de DSP, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.

La société Sud Bourgogne Networks (filiale de COVAGE INFRA, elle-même filiale de la holding ALTITUDE INFRASTRUCTURE) a ainsi été retenue comme concessionnaire du réseau très haut débit en fibre optique de la SPL Sud Bourgogne Networks pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le pacte d'associés de la société Sud Bourgogne THD précise, dans son article 7 les actes relatifs au contrat de concession qui nécessitent le vote favorable des assemblées délibérantes des actionnaires préalablement à leur présentation en conseil d'administration de la SPL.

Il en est ainsi de la situation exposée dans ce rapport.

Lors de chaque extension du réseau, ou du raccordement d'un client final (entreprise, établissement public...), les études préalables, réalisées par Sud Bourgogne Networks, prennent en compte les optimisations techniques et financières du tronçon à construire. Elles intègrent notamment les possibilités d'utilisation d'infrastructures déjà existantes, dont celles du réseau public de distribution d'électricité.

L'utilisation de supports aériens du réseau public de distribution d'électricité peut effectivement faciliter le déploiement du réseau de fibre optique vers le client final en limitant des travaux lourds et coûteux de génie civil sur voirie ou chaussée.

Afin de pouvoir utiliser les supports d'appuis aériens du réseau public de distribution d'électricité dans le cadre des opérations d'extension du réseau de fibre optique ou de raccordement d'un client final sur ce réseau, il convient d'en préciser les modalités techniques, administratives, juridiques et financières au travers une convention multipartite entre :

- La société ENEDIS, concessionnaire du service public de la distribution d'électricité ;
- Le Syndicat départemental d'énergie de Saône-et-Loire (SYDESL), autorité concédante de la distribution publique d'électricité, et propriétaire du réseau public de distribution d'électricité ;
- La SPL Sud Bourgogne THD, société publique locale délégataire du Grand Chalon et de la Communauté Urbaine Creusot Montceau pour l'exploitation et la gestion de leurs réseaux très haut débit en fibre optique, et elle-même concédante du réseau unifié ;
- La société Sud Bourgogne Networks, concessionnaire et opérateur du réseau de télécommunication en fibre optique de la SPL Sud Bourgogne THD.

Dans le cadre de la convention de concession de service public avec la SPL Sud Bourgogne THD, l'opérateur, et concessionnaire, Sud Bourgogne Networks supportera les charges financières éventuelles liées à l'application de cette convention d'utilisation des supports d'appuis aériens du réseau public de distribution d'électricité.

Ainsi il est proposé d'émettre un avis favorable à la signature par la SPL d'une convention permettant l'usage des supports du réseau public de distribution d'électricité pour le développement du réseau de communications électroniques qui lui a été remis en délégation.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

Après en avoir délibéré,
Etant précisé que Monsieur David MARTI, Madame Montserrat REYES, Monsieur Philippe PIGEAU, Monsieur Daniel DAUMAS, Monsieur Bernard DURAND, Monsieur Armando DE ABREU, Monsieur Christophe DUMONT, Monsieur Bernard FREDON, Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Monsieur Jean-François JAUNET, Monsieur Marc MAILLIOT, Madame Paulette MATRAY, Monsieur Jean PISSELOUP, Monsieur Enio SALCE, Madame Gilda SARANDAO, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote.

DECIDE

- D'émettre un avis favorable sur la convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques, jointe en annexe.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 22 décembre 2023
et publié, affiché ou notifié le 22 décembre 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Meunier', written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Meunier', written over a horizontal line.